

Assemblée de la commission technique le 10.04.24 à Egerkingen 14 :00

Présent :

GR Suisse Orientale + Président de la CT	Andreas Schiess
GR Suisse Centrale	Marion Zimmermann
GR Nord-Ouest	Gaby Blaser/Dani Brechbühl
GR Bern/Fribourg	Carmen Hernandez
GR Grisons	Andrea Sulig
GR Valais	Gisela Stöckli Reist
GR Wyland	Irene Heller
Délégué de juges	Johann Beeli

Excusés:

GR Seerücken	Swen Rettich
GR PdR	Maxine Bodart
GR Romand	Silvia Nicole
Président de la SSDS	Ruedi von Niederhäusern

1. **Bienvenue**
2. **Procès-verbal dz 31.01.2024**

Est accepté à l'unanimité par mail.

3. **Votes concernant les juges de qualifications CE & CS 2024 (infos)/4. CSC (infos)**

Les juges pour le CS : Frank Cashen, Co Wexford, Irland

Bill Seale, Co Wexford, Irland

Le juge pour la dernière qualification CE : Hendrik Kienker DE

Abstimmung
Vote

Regionalgruppe groupe régional	Richter SM Juge CS	Richter EM-Quali Juge Quali-CSC
Bern-Freiburg	ok	ok
Graubünden	ok	ok
Nordwest	ok	ok
Ostschweiz	ok	ok
Plaine du Rhône	keine Antwort/pas de réponse	keine Antwort/pas de réponse
Romand	ok	ok
Seerücken	ok	ok
Wallis	ok	ok
Wyland	ok	ok
Zentralschweiz	ok	ok
Präsident SSDS	ok	nein
Richtervertreter	keine Antwort/pas de réponse	keine Antwort/pas de réponse
Mehrheit	10/2	9/3

Younghandler CSC

keine Anmeldungen an TK bis 15.03.2024
pas d'inscriptions à la CT jusqu'au 15.03.2024

5. Requête du groupe de travail de la CT (Requête du GR Suisse Centrale – revu par la CT)
Commission technique SSDS

Aux groupements régionaux de la Swiss Sheep Dog Society

Egerkingen, le 10.04.2024

Requête d'une phase de test de 2 ans "Epreuves de travail limité et classements journaliers".

La commission technique de la SSDS fait une demande pour l'introduction d'une phase de test de deux ans (durée 01.09.2024-31.08.2026) avec les nouveautés suivantes :

- Classements journaliers pour tous les trials SSDS
- Collecte de points de qualification pour les CS lors des trials KI2 et KI3, également lors des épreuves de travail dites limitées.

La commission technique a discuté en détail d'une première demande du groupement régional de la Suisse Centrale lors de deux séances et avec l'aide d'un groupe de travail. La forte demande d'épreuves de travail, le souhait d'offrir des conditions équitables à tous les participants, la taille limitée des troupeaux et les conditions d'éclairage limitées sont autant de raisons qui poussent la commission technique à redéfinir certains piliers de notre règlement. Pour l'essentiel, il s'agit d'essayer d'organiser des épreuves avec un nombre limité de moutons et de chiens, afin que les organisateurs* disposant d'un petit nombre de moutons puissent également proposer des épreuves permettant de collecter des points de qualification pour les CS. De plus, on aimerait essayer de mettre en place de manière conséquente un système de classement journalier, car les conditions (moutons et météo) sont parfois très différentes sur deux jours différents.

La commission technique ose donc franchir le pas et adapter le système de trial aux conditions actuelles et aux souhaits des membres de l'association grâce aux nouveautés décrites ci-dessus.

Le nouveau système de qualification et les classements journaliers doivent être mis en œuvre pendant une période de 2 ans dans le cadre de la procédure de test.

Début : 01.09.2024 (saison de trial 2024/2025)

Fin : 31.08.2026 (après la saison de trial 2025/2026).

Lors de l'assemblée générale au printemps 2026, un vote aura lieu pour décider si la procédure de test doit être supprimée ou mise en œuvre.

N'hésitez pas à faire part de vos réactions et de vos suggestions aux délégués des groupements régionaux. Le vote sur cette proposition aura lieu lors de la prochaine réunion de la CT du 12 juin 2024.

Points de demande en détail

Classements journaliers

Toutes les épreuves de travail ne se déroulent plus que sous forme d'épreuves journalières, il y a donc à chaque fois des classements journaliers pour toutes les classes. Une manifestation peut comporter plusieurs épreuves de travail sur différents jours, mais chaque épreuve de travail est clôturée et évaluée individuellement en tant qu'épreuve d'une demi-journée ou d'une journée.

CL2

Une épreuve de travail peut être limitée ou non limitée.

Une épreuve limitée compte comme épreuve de qualification pour les CS si au moins 16 équipes sont classées (y compris les abandons et les disqualifications ; autrement dit, 16 chiens doivent avoir pris le départ).

Les points de qualification sont répartis comme suit : 10-8-6-5-4-3-2-1 (points pour les 8 meilleures équipes, mais au maximum 50% des participants).

Comme auparavant, les 8 meilleures équipes du classement annuel se qualifient pour les CS (3 meilleurs résultats de classement, au moins 1 départ).

CL3

Une épreuve de travail peut être proposée de manière limitée ou illimitée.

Une épreuve limitée compte comme épreuve de qualification pour les CS si au moins 20 équipes sont classées (y compris les abandons et les disqualifications ; autrement dit, 20 chiens doivent avoir pris le départ).

Les points de qualification sont répartis comme suit : 10-8-6-5-4-3-2-1 (points pour les 8 meilleures équipes).

Comme auparavant, les 50 meilleures équipes du classement annuel se qualifient pour les CS (3 meilleurs résultats de classement, au moins 1 départ).

Répartition équitable des places de départ malgré la limitation

Si un GR organise plusieurs classes limitées identiques lors de demi-journées ou de journées consécutives, le plus grand nombre possible d'équipes différentes doit pouvoir prendre le départ. Les partants qui n'obtiennent pas de place de départ lors de la première épreuve doivent être privilégiés lors de l'épreuve de travail suivante de la même manifestation.

Limites possibles :

-max. 20 participants, limité selon l'entrée des inscriptions

-Uniquement les participants de la classe 3 qui ne prennent pas le départ d'une qualification CE sur le même terrain les jours suivants.

Qualifications CE/CM

La qualification CE/CM est ouverte à toutes les équipes qui peuvent justifier de 2x un AKZ en classe 3. La qualification CE/CM ne doit pas être limitée dans son ensemble.

Les places de départ doivent être réparties sur un nombre de jours aussi réduit que possible (2 jours en général) et le nombre de départs doit être réparti uniformément. Le nombre de partants par jour ne doit pas être inférieur à 20 sans raison.

Les points de qualification sont répartis comme suit : 10-8-6-5-4-3-2-1 (points pour les 8 meilleures équipes, mais au maximum 50% des participants). Seuls des classements journaliers seront également tenus dans les manches de qualification pour les CE/CM.

Comme auparavant, les 8 meilleures équipes du classement annuel se qualifient pour les CE/CM (3 meilleurs résultats de classement, au moins 1 départ).

Points non clarifiés

Si des points peu clairs devaient apparaître pendant la phase de test, la commission technique décidera de leur traitement.

6. Temps de qualification avant/après des CS 2025

Le GR Grisons prévoit d'organiser les CS 2025 aux dates suivantes : 14. au 16.11.2025.

Cette date tardive est nécessaire, car les terrains pour les CS ne sont pas disponibles avant.

Afin que les qualifications pour les CS de la saison 2026 ne puissent pas commencer à la mi-octobre, le GR Grisons demande à la CT d'ouvrir exceptionnellement les qualifications pour les CS de la saison 2026 le 01.08.2025.

La proposition est acceptée

7. Prochaine assemblée de la CT (12.06.24) online dès 20 :00